

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de

■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■

2017-04769

Le présent document constitue une version dénominalisée du rapport (sans le nom du défunt). Celui-ci peut être obtenu dans sa version originale, incluant le nom du défunt, sur demande adressée au Bureau du coroner.

Dr Martin Clavet

<b>BUREAU DU CORONER</b>		
2017-09-06 Date de l'avis	2017-04769 N° de dossier	
<b>IDENTITÉ</b>		
██████████ Prénom à la naissance	██████████ Nom à la naissance	
20 ans Âge	Masculin Sexe	
Saint-Augustin-de-Desmaures Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>		
2017-09-06 Date du décès	Québec Municipalité du décès	
Autoroute Duplessis Nord, intersection autoroute Charest (viaduc) Lieu du décès		

#### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. ██████████ ██████████ est identifié par charte dentaire, à la suite d'une expertise en odontologie effectuée au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal.

#### CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Les circonstances entourant ce décès font l'objet d'un rapport d'enquête des policiers de la Sûreté du Québec, poste autoroutier de Québec.

Le 6 septembre 2017, peu avant 5 h 39, M. ██████████ est seul à bord de sa voiture (Mazda 3, 2009) et il emprunte l'autoroute Duplessis (autoroute 540) en direction nord, à Québec, depuis la hauteur du chemin Sainte-Foy. Il accélère à haute vitesse, circule dans la voie de gauche, puis il change de voie vers celle de droite et percute finalement de plein fouet un pilier du viaduc de l'autoroute 40 surplombant l'autoroute Duplessis. Sous la force de l'impact extrêmement violent, la voiture prend feu.

Un usager de la route, témoin de l'incendie, communique avec le 9-1-1.

Les pompiers arrivent sur place vers 5 h 46 et travaillent alors à éteindre l'incendie.

Étant donné l'état du corps, le décès est finalement constaté sur place par les policiers. Puis la voiture est transportée dans un centre de services du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de procéder à la désincarcération du corps.

#### EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Une autopsie conventionnelle est pratiquée le 7 septembre 2017 au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), à Montréal. Celle-ci permet de constater un corps carbonisé, un traumatisme craniocérébral sévère, dont une section du tronc cérébral, des lacerations de structures et organes internes (au niveau thoracique et abdominal), et plusieurs fractures osseuses, notamment de côtes et des membres supérieurs et inférieurs.

Des analyses toxicologiques sont effectuées au LSJML à Montréal. Ces analyses mettent en évidence la présence de carboxyhémoglobine dans le sang à une concentration inférieure à 10 %. Par ailleurs, les analyses ne permettent pas de mettre en évidence la présence de drogues usuelles et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées. L'éthanol sanguin est non décelable.

## ANALYSE

M. [REDACTED] n'avait pas d'antécédent médical connu et ne prenait aucune médication prescrite.

Toutefois, selon sa famille, il présentait un sentiment chronique et persistant de vide depuis longtemps, des proches et amis faisant même état d'une piètre estime de lui. D'ailleurs, certains de ses écrits à travers les années étaient clairs quant à une peur flagrante du rejet et de l'abandon.

Il a vécu une adolescence difficile et il a fait de multiples menaces suicidaires à partir de 2014, soit peu de temps après une épreuve qui l'a beaucoup marqué. Déjà à ce moment, il documentait des plans embryonnaires de suicide (viaduc, falaise, viaduc ferroviaire). Vers la fin de l'école secondaire, il parlait de suicide, mentionnait qu'il n'avait pas de raison de vivre, et qu'il ne se sentait pas aimé. Il a aussi commis des gestes d'automutilation de façon répétée. De même, dans les années suivantes, il a clairement exprimé qu'il voulait se suicider et souhaitait s'éloigner des gens qu'il aimait pour adoucir le départ. De plus, il a souvent parlé de prendre sa voiture pour s'enlever la vie, et les endroits évoqués incluaient notamment des blocs de béton de lampadaires sur l'autoroute, ou des viaducs.

Toujours selon des proches, il vivait des relations intenses avec ses amis, et il pouvait déployer des efforts importants sur le plan émotionnel pour obtenir des autres ce qu'il attendait d'eux. Il était inflexible sur certaines choses et avait de la difficulté à accepter qu'on puisse penser différemment de lui. Il oscillait entre des moments de dévalorisation intense et des moments où il pouvait donner aux autres l'impression d'une grande confiance en lui (par rapport aux voitures, aux ordinateurs, entre autres).

À cet égard, M. [REDACTED] était un passionné de voitures. Il avait une dévotion marquée pour son auto, et lui avait d'ailleurs donné un nom. Il y consacrait énormément de temps, la nettoyait durant des heures, et passait de projet en projet, remplaçant petit à petit plusieurs pièces de celle-ci.

Selon une amie proche, un jour, son « mécanisme » dans le but de s'isoler s'est mis en marche. Il a commencé par s'éloigner de ses amis d'enfance et de son groupe d'amis du secondaire. Puis, en juin 2017, un conflit est survenu entre lui et une proche et il a alors décidé d'aller demeurer chez un autre membre de sa famille. Le conflit a perduré. Durant les trois mois précédant son décès, il était triste la plupart du temps, s'isolait, mangeait moins, et perdait du poids de façon significative. Et il avait toujours des pensées récurrentes sur la mort.

Par ailleurs, il avait dit (faussement) à plusieurs personnes qu'il s'était inscrit à l'université en génie mécanique et qu'il commençait ce programme d'études en septembre 2017, mais cela n'était aucunement le cas. Son bulletin d'études collégiales démontrait d'ailleurs un programme collégial non terminé et plusieurs cours en situation d'échec. Pourtant, aucun repérage par des intervenants psychosociaux ou en santé de l'établissement collégial qu'il fréquentait ne semble avoir eu lieu afin de tenter comprendre la situation ou d'explorer la raison de ses multiples échecs.

Finalement, une relation d'amitié a pris fin avec une ex-copine quelques jours avant son décès, contexte dans lequel il a ensuite écrit des messages sur une possible intention de passer à l'acte, disant avoir le goût de disparaître et parlant même d'une journée précise. Il disait que plus rien n'allait, qu'il n'entrevoit plus rien, que sa tête n'arrêtait pas de tourner dans tous les sens. De surcroît, il a laissé un testament.

### Autopsie psychologique

Dans le contexte où les circonstances de l'événement étaient nébuleuses quant à la raison de la collision routière, couplée à de probables idées suicidaires selon certains éléments rapportés par des proches et amis, une autopsie psychologique a été demandée auprès du Groupe McGill d'études sur le suicide de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Les conclusions de cette évaluation, fondées sur le caractère de ce qui est probable, mentionnent le suicide comme raison sous-jacente à l'événement tout en faisant ressortir des éléments de dépression majeure et de traits de personnalité limite et obsessionnelle compulsive.

Comme M. [REDACTED] n'avait que 20 ans, cette évaluation a permis d'énumérer la présence de traits sans toutefois pouvoir accorder un trouble de la personnalité.

### Déroulement des dernières 24 heures

Le 5 septembre 2017, M. [REDACTED] a passé du temps en journée avec un membre de sa famille, qu'il a vu pour la dernière fois vers 16 h 15. Puis il a passé la soirée chez un ami, jusqu'à 22 h, et a rencontré ensuite un autre ami de 23 h à 0 h 40 environ (6 septembre 2017), cet ami ayant alors un problème avec le moteur de sa voiture. Vers 1 h 30, l'ami chez qui il était en soirée lui a envoyé une photo d'un moteur endommagé, et M. [REDACTED] lui a répondu vers 3 h 15. Par la suite, l'emploi du temps de M. [REDACTED] n'a pu être déterminé de façon claire. Selon sa famille, il lui arrivait souvent de rouler avec sa voiture toute la nuit.

Le visionnement d'enregistrements vidéo a permis aux policiers de constater que M. [REDACTED] s'était immobilisé (au volant de sa voiture) durant quelques instants non loin du lieu de travail d'un membre de sa famille dans le secteur du chemin Sainte-Foy, pour ensuite aller prendre l'autoroute Duplessis en direction nord.

Un motocycliste a alors été témoin de l'accélération de la voiture de M. [REDACTED] dans les instants avant la collision. Selon ce motocycliste, le conducteur de la Mazda 3 (M. [REDACTED] appuyait sur l'accélérateur dans la côte descendante de l'autoroute et était en accélération constante jusqu'à une vitesse estimée de 150 km/h.

L'enquête policière a démontré qu'aucun facteur externe n'était en cause dans la collision. En effet, le véhicule était en excellente condition mécanique, l'infrastructure était en bon état, la météo était clémente et la visibilité était bonne. De plus, aucun autre usager de la route n'était impliqué. M. [REDACTED] portait sa ceinture de sécurité, et il n'y avait aucune évidence de trace de freinage.

Les images des caméras de surveillance de l'autoroute ont démontré que la voiture de M. [REDACTED] se démarquait des autres véhicules par sa vitesse élevée, avant de se tasser de plus en plus vers la droite jusqu'à la collision avec le viaduc et l'incendie.

Selon un ami avec qui il réparait des voitures, M. [REDACTED] conduisait très bien et ne roulait jamais vite. Il ne consommait ni alcool ni drogue.

Aucun écrit exprimant une intention suicidaire n'a été trouvé.

Les expertises menées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal ont permis d'identifier M. [REDACTED] de façon formelle et d'établir la cause de son décès.

En considérant les conclusions de l'autopsie conventionnelle et celles des analyses toxicologiques, et en analysant les circonstances qui entourent le décès de même que les conclusions de l'autopsie psychologique, on arrive à conclure à une mort violente auto-infligée.

#### Introduction des recommandations

Malgré la mise en place de la *Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026* (Rallumer l'espoir), du *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026* (S'unir pour un mieux-être collectif), du *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026*, et l'approche *École en santé* au niveau primaire et secondaire, il demeure encore des efforts à déployer afin de faire plus et mieux en matière de prévention du suicide au Québec, en particulier auprès des jeunes.

L'analyse de ces plans d'action, de cette stratégie et de cette approche, de même que l'analyse de l'étude descriptive de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la *Capacité d'agir des sentinelles en prévention du suicide au Québec (2018)*, permettent de dégager des enjeux et des axes d'intervention sur lesquels peuvent s'appuyer des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.

Entre autres, l'établissement de réseaux de sentinelles en prévention du suicide est l'une des mesures les plus connues en matière de prévention du suicide au Québec. Toutefois, il est estimé que le nombre de sentinelles en prévention du suicide au Québec est insuffisant, d'une part, et qu'un réseau de sentinelles en prévention du suicide doit être développé dans le milieu scolaire, d'autre part.

De plus, une meilleure attention doit être portée au repérage ciblé en milieu scolaire de jeunes en difficultés, particulièrement lorsque celles-ci se manifestent par des insuccès académiques ou des indices de détresse psychologiques, entre autres. Une fois le repérage fait, il est essentiel de garantir, de façon intégrée, l'accompagnement des jeunes et leur orientation vers des services de soutien et de suivi en temps opportun.

À cet égard, et à la suite de l'étude des causes et des circonstances entourant le décès de M. [REDACTED] des recommandations ont été élaborées, puis discutées avec la Direction de l'association québécoise de la prévention du suicide (AQPS) et avec le Directeur national des services en santé mentale et en psychiatrie légale au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

#### **CONCLUSION**

Le décès de M. [REDACTED] [REDACTED] est attribuable à un polytraumatisme contondant sévère consécutif à une collision routière à haute vitesse survenue lorsque la voiture qu'il conduisait a percuté un viaduc d'autoroute.

Il s'agit d'un suicide.

## RECOMMANDATIONS

Je recommande au **ministère de la Santé et des Services sociaux** de :


- [R-1] Augmenter le nombre de points de services de première ligne en santé mentale à travers le Québec afin que les jeunes puissent avoir accès gratuitement, directement, facilement et en temps opportun à ce type de services, sans référence médicale;
- [R-2] Augmenter à court terme le nombre de sentinelles en prévention du suicide pour les jeunes en milieu communautaire au Québec, afin d'améliorer le soutien et la sensibilisation à la santé mentale.

Je recommande au **ministère de la Santé et des Services sociaux, en sollicitant la collaboration du ministère de l'Éducation**, de :

- [R-3] Développer un réseau de sentinelles en prévention du suicide dans le milieu scolaire au Québec, adapté aux besoins et aux réalités psychosociales de ce milieu;
- [R-4] Déployer des mécanismes d'action dans le réseau scolaire afin d'assurer le repérage ciblé des jeunes en difficultés, en accordant une attention particulière aux étudiants présentant des insuccès académiques ou des indices de détresse psychologique;
- [R-5] Assurer une coordination efficace dans l'accompagnement des jeunes et leur orientation vers des ressources de soutien et de suivi appropriées au moment opportun;
- [R-6] Augmenter les activités de promotion de la santé mentale auprès de la clientèle scolaire et de leurs proches;
- [R-7] Outiller davantage le personnel scolaire en matière de prévention du suicide auprès de la clientèle scolaire.

---

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Québec, ce 15 novembre 2024.



Dr. Martin Clavet, coroner